

VACANCES SCOLAIRES 2021 / 2022

Pour les élèves de l'académie de Normandie

Rentrée des enseignants 1er septembre 2021

Rentrée des élèves 2 septembre 2021

Vacances d'automne Du 22 octobre après la classe
au 8 novembre le matin

Vacances de Noël Du 17 décembre après la classe
au 3 janvier le matin

Vacances d'hiver Du 4 février après la classe
au 21 février le matin

Vacances de printemps Du 8 avril après la classe
au 25 avril le matin

Vacances d'été Le mercredi 6 juillet après la classe

Pas classe le vendredi 27 mai 2022

Le calendrier scolaire arrêté pour l'académie de Normandie est disponible toute l'année sur le site internet de l'école



1 2 3



CONTACTEZ-NOUS

131 avenue de Paris 50100 C.E.C.
02 33 20 43 61
06 41 40 66 17 (par SMS)
primaire.doisneau@gmail.com
<https://ecole-robert-doisneau.etab.ac-caen.fr/>

*Retrouvez-nous
sur le site de l'école !*



*Nous vous souhaitons une très bonne
scolarité dans notre école !!*



Ne pas jeter sur la voie publique

Conception : Jérôme Guérin, Illustrations : Christine Grout-Hasne



LIVRET D'ACCUEIL

des nouveaux élèves



**ANNÉE SCOLAIRE
2021 / 2022**



BIENVENUE À VOUS ET A VOS ENFANTS !

Ce guide pratique élaboré par l'équipe enseignante définit les règles de fonctionnement de l'école primaire en général et de notre école en particulier. Son but est de faciliter la vie de tous. Comme toute collectivité, l'école possède un texte qui définit des droits, les devoirs de chacun et les principales règles à respecter. L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents. Le règlement est établi à partir du règlement type départemental et il est approuvé lors du premier conseil d'école. Il vous est ensuite transmis, vous devez le signer pour attester que vous en avez pris connaissance.

Toutes les absences doivent être signalées par un appel téléphonique à l'école (répondeur) ou par SMS et par un mot écrit dans le cahier de liaison. Les absences non justifiées et trop récurrentes peuvent faire l'objet d'un signalement auprès de l'Inspection Académique.



LA VIE À L'ÉCOLE

Notre école comprend 7 classes réparties dans deux bâtiments.

Le premier bâtiment regroupe les classes de maternelle. L'entrée et la sortie s'effectuent par la grille située 131 avenue de Paris.

Le second bâtiment regroupe les classes de cycles 2 et 3 (à partir du CP). L'entrée et la sortie s'effectuent par la grille du parking Doisneau côté jardin public pour les CP et CE, par la grille située avenue de Paris pour les CM.

Horaires

Respectez les horaires, c'est important pour votre enfant, c'est important pour tous les enfants.

Les horaires de l'école sont les suivants :

8h40 à 11h40	et	13h40 à 15h55	(maternelle)
8h45 à 11h45	et	13h45 à 16h00	(élémentaire).

Les grilles sont ouvertes 10 min avant le début des cours.

Santé et bien-être des enfants

Les enfants doivent être propres, en bonne santé et en état d'assumer le cours des activités de la journée (ayant suffisamment dormi). Les enfants malades ne peuvent pas être acceptés à l'école. Nous n'avons pas le droit de donner des médicaments à l'école (sauf protocole particulier).

Toute maladie contagieuse doit être signalée au directeur. Dans ce cas, l'enfant ne sera réadmis à l'école que sur présentation d'un certificat médical attestant la guérison clinique.

L'école est une collectivité regroupant une classe d'âge propice à la prolifération des poux. En cas d'infestation, le directeur doit être prévenu afin qu'il communique l'information aux familles. Il est alors de la responsabilité des parents d'effectuer le suivi de leur(s) enfant(s).

Aide personnalisée

Sur proposition des enseignant(e)s et en fonction des difficultés des élèves, une aide personnalisée peut être proposée le midi. Une proposition écrite vous est transmise que vous retournez signée. Cette aide est facultative. L'élève est de nouveau sous votre responsabilité à sa sortie.

La coopérative scolaire

Cet argent qui est demandé aux parents sert à enrichir le quotidien de la classe (achats de livres, de jeux...). Une participation (non obligatoire) de 8 euros est demandée mais chacun donne ce qu'il peut selon ses moyens.



Le conseil d'école et les représentants des parents d'élèves

Au mois d'octobre ont lieu des élections pour choisir 5 parents représentant les autres auprès de l'équipe éducative. Leurs noms sont visibles sur le site internet d'école. Ces parents élus assistent au conseil d'école qui a lieu 3 fois par an. Le conseil d'école réunit le directeur, les enseignants, un représentant de la mairie, le réseau d'aide et les représentants de parents élus. Pendant le conseil d'école, les représentants des parents peuvent poser des questions et donner leur avis sur les problèmes de l'école. A l'issue de chaque séance, un compte-rendu est rédigé. Un exemplaire est conservé par l'école, un autre est envoyé à l'inspecteur de circonscription et au maire. Un dernier est affiché à l'entrée de l'école.

AU PÉRI.

Dans l'école, fonctionnent un service de cantine et de garderie/aide aux leçons. Ces deux services sont placés sous la responsabilité de la mairie. Les enfants inscrits à la cantine sont pris en charge dans la cour à 11h45 par des adultes qui les accompagnent à la cantine située dans l'enceinte de l'école.

Les enfants inscrits à la garderie sont pris en charge le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h par un accès à la grille du parking Doisneau (près du bureau du directeur).

Des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont organisés chaque mardi de 16h à 17h30. Ce sont des activités ludiques ou culturelles gratuites.

**Les inscriptions à ces services s'effectuent en mairie.
02.33.87.87.33**

LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE

LE DIRECTEUR : M. GUÉRIN

LES ENSEIGNANTS :

CLASSE MULTI-ÂGES MATERNELLE 1 : MME BAUX

CLASSE MULTI-ÂGES MATERNELLE 2 : MME JAMES

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE AUTISME (U.E.M.A.) : M. LAURENT

COURS PRÉPARATOIRE (CP) : MME CAPEL

COURS ÉLÉMENTAIRE 1ÈRE ET 2È ANNÉE (CE1-CE2) : MME SALAUN, M. GUERIN

COURS MOYEN 1ÈRE ET 2È ANNÉE (CM1-CM2) : MME LETERRIER

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE (U.E.E. LES P'TITS LOUPS) : MME GROULT-HASNE

LE R.A.S.E.D. (RÉSEAU D'AIDE SPÉCIALISÉE AUX ENFANTS EN DIFFICULTÉ) :

LA PSYCHOLOGUE SCOLAIRE : MME GUIMBRETIERE

LES ENSEIGNANTS SPÉCIALISÉS : MME JEANNE, M. ROBIDEL

LE MÉDECIN SCOLAIRE : C.M.S. DE TOURLAVILLE

LES ATSEM : MME JACOB, MME CHAULIEU

Tous les adultes de l'école ont comme priorité le bien-être des enfants pour les meilleurs apprentissages.

INFORMATIONS DIVERSES

Sécurité des enfants et responsabilité des parents

En début d'année, les parents remplissent une fiche de renseignements dans laquelle ils indiquent si leur enfant a des problèmes de santé... et donnent un numéro de téléphone pour les joindre en cas d'urgence. Il est indispensable de nous signaler tout changement pouvant survenir dans ces informations.

Une assurance couvrant les dommages (subis ou causés par l'élève) doit être contractée par les familles. Les parents sont responsables des objets que les enfants peuvent apporter dans leurs poches à l'école.

Les enfants ne doivent pas apporter d'objets dangereux ou qu'ils peuvent se disputer (téléphone, jouets, bijoux, argent, clés, médicaments, piles, bonbons, sucettes, chewing-gum... sont pour cette raison interdits à l'école). Les bonbons, chewing-gum, sucettes et autres friandises sont réservés aux jours de fêtes, ils doivent être remis à l'enseignant(e) qui se chargera de la distribution.

Information des parents

Les enseignant(e)s ont mis en place un cahier de liaison. Dans ce cahier, figurent toutes les informations essentielles à la vie de l'école (réunions et fêtes à venir, vie de la classe...) vous devez les lire, les signer et y répondre le cas échéant. De même vous devez prendre l'habitude de lire les affichages qui vous sont destinés (à l'entrée de l'école ou sur le site internet).

En début d'année scolaire, une réunion d'information est organisée dans chaque classe. Pour rencontrer les enseignants, il faut prendre rendez-vous avec eux, en utilisant le cahier de liaison.